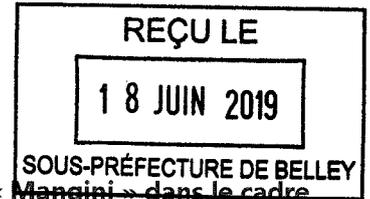


EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal



OBJET : Convention avec le Conseil départemental relatif à l'arrêt de cars « Mangini » dans le cadre du schéma d'accessibilité programmé

Séance du 29 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt et un mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents : MM. ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PETITNICOLAS Christophe, TRAMOY Maurice.

Mmes BERTHET Claire, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : MM. ALLANDRIEU Bernard (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), PIFFADY Philippe (pouvoir à Mme MACHON Annie), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), SAVEY Didier (pouvoir à M. ARGENTI Bernard).

Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), BORGNA Séverine (pouvoir à Mme CHATEAU Marie-Luce), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), JOLY Fabienne (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), MARTINE Christine (pouvoir à M. LEMOINE Gilbert), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents : MM. DUSSUYER Régis, FRAISEAU Alain, HARNAL Sébastien, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe, ZANI Guy.

Mmes BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme Claire BERTHET.

Soit : 35 présents, 10 pouvoirs.

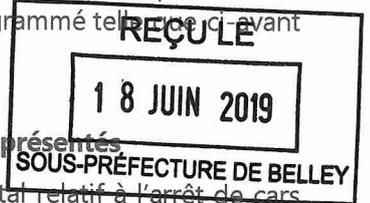
M. le Maire rappelle que l'arrêt de cars « Mangini » a été défini prioritaire dans le schéma d'accessibilité programmée pour les transports en commun du département de l'Ain.

Il précise que la mise en accessibilité de cet arrêt sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et sera financé en totalité par le département de l'Ain qui exerce la compétence de transport non urbain de personnes, par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une convention est proposée ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement prévus.

La commune de Plateau d'Hauteville assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de cet aménagement.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec le Conseil départemental relatif à l'arrêt de cars « Mangini » dans le cadre du schéma d'accessibilité programmé tel que ci avant présentée.



Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental relatif à l'arrêt de cars « Mangini » dans le cadre du schéma d'accessibilité programmé ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,



Philippe EMIN